

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

---

**Objet : Arrêté portant délégation à Madame Séverine LIETSCH, 5<sup>ème</sup> adjointe**

Le Maire,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18*

*Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-13 en date du 20 mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,*

*Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Séverine LIETSCH en qualité de cinquième adjointe au maire en date du 20 mars 2026,*

*Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de donner une délégation à cette adjointe,*

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Séverine LIETSCH est chargée sous la surveillance et la responsabilité du Maire Patrice COEURJOLLY des affaires relatives à la communication

A ce titre, elle est notamment chargée de :

- Relations avec les organismes d'information, notamment les journaux et correspondants locaux
- Suivi, développement et mise à jour du site internet communal
- Réalisation et mise en forme des supports de communication de la Commune
- Création de tout moyen de communication sur l'activité municipale et la vie locale
- Animation des réseaux sociaux
- Valorisation des actions de la Commune
- Suivi de l'application locale d'information et d'Alerte

**Article 2** : Madame Séverine LIETSCH ne bénéficie pas de délégation de signature.

**Article 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont ampliation sera adressée

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/03/2026

Application agréée E.legalite.com

22\_DN-003-216302841-20260325-A202649-AI

- au Représentant de l'Etat
- à Madame la Comptable de la Collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon Palais de Justice Part-Dieu - 184 rue Duguesclin - 69433 LYON CEDEX 03), ou effectué par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

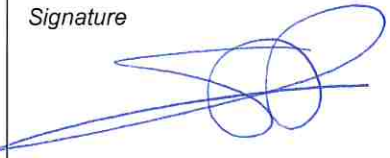
A Montanay, le 25 mars 2026

Le Maire,

Patrice COEURJOLLY

Le : 26/03/2026

L'adjointe

Signature 

Affiché le 27/03/2026

